

Décision

Générale

colonial

Décision n° 305 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 305

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mars 1963

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro

31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisée l'évacuation sanitaire sur la Métropole et la prise en charge par le Budget du Service Local des irals ad noSpitansation de M. Dorani Omar, comptable auxiliaire du Service de l'Enregistrement. Les frais afférents seront supportés par le Budget du Service Local pour l'exercice 1963 (

chapitre 26, article 3, paragraphe 3). Une autorisation d'absence d'une durée de 6 mois à compter du 4 mars 1963 pour cause de maladie est accordée à M. Dorani Omar comptable auxiliaire du Service de l'Enregistrement (échelle XI, échelon 1, indice 895). En application des dispositions des articles 47 et 48 du Code du Travail Outre-Mer, M. Dorani Omar aura droit à une indemnité d'un montant égal à deux mois de salaire (durée du préavis auquel il peut prétendre à la date du 4 mars 1963 pour une ancienneté de service de 5 ans, 4 mois, 7 jours).